



**AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENTS N^{OS} 1709-17 ET 1793-02**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le Règlement n° 1709-17 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités n°1709 afin d'ajouter les frais relatifs à la location d'un terrain de volleyball

QUE le Règlement n° 1793-02 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation n° 1793 (RMH 399) afin d'interdire le virage à droite au feu rouge à l'intersection de la rue Jeannotte et de l'avenue Saint-Charles

ont été adoptés par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance du 7 juin 2021.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au Service du greffe et des affaires juridiques, 2555 rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail, ainsi que sur le site Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce huitième (8^e) jour du mois de juin deux mille vingt-et-un (2021).

Marie-Hélène Rivest, notaire
Greffière adjointe

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca